Commune d'Andeville

CROIX DE GUERRE 1939-1945

CONSEIL MUNICIPAL
du 17 septembre 2014
à 20 heures 30

COMPTE RENDU

Etaient présents : Jean-Charles MOREL, Martine CONTY, Dominique DUMONT, Aline BOUCHART, Hervé de KONINCK, Patricia DAOUD, Guy REUSSE, Patrick SCHNEIDER, Patrick PIPAULT, Patricia CARTIER, Pascale LANEUVILLE, Dulce DE CASTRO, Fabienne BAGUET, Cyril SAINT VANNE, Béatrice PATIN, Vincent THENAULT, Jean-Christophe ANCHER, Gaston MASSALA, Sophie BOWEN, et Emmanuelle DEVIGNE
Etaient absents représentés : Gilbert AUDINET représenté par Hervé de KONINCK, Heidi MAUGENDRE-KLINGHAMMER représentée par Fabienne BAGUET et Corinne LEGER représentée par Jean-Christophe ANCHER
Etait absent excusé : /

Avant de débuter le Conseil Municipal, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Philippe MICHEL, GRDF.
Monsieur Jean-Philippe MICHEL, notre correspondant collectivité chez GRDF, présente tout d'abord le rapport annuel 2013 de la concession gaz. Le contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel, prévoit qu'un rapport annuel soit présenté au Conseil Municipal.
Ce rapport indique qu'en 2013, le nombre de clients était de 590, soit une longueur de réseau de 11,546 km.
La quantité de gaz consommée est de 15 000 MWH, soit une augmentation de 2000 MWH par rapport à 2012
Ce rapport comporte aussi une analyse de la concession, les différents domaines d'intervention de GRDF par le biais notamment du développement durable, un rappel des activités et faits marquants en 2013 et des orientations pour 2014.
Il présente ensuite un projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, et poursuivant 2 objectifs majeurs :

- Le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation, ce qui permettra à chacun de voir journellement par le biais d'Internet ses consommations journalières.
- L'amélioration de la qualité de facturation et de la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommation. C'est une demande forte des associations de consommateurs, qui a aussi été reprise dans les lois Grenelle de l'Environnement.

Monsieur MICHEL précise que les compteurs seront changés gratuitement. A la demande des élus, comment sera répercuté le coût de ce changement, Monsieur MICHEL indique qu'il sera intégré dans le prix des consommations.

Ces nouveaux compteurs comportent un module radio qui va émettre vers un concentrateur. Ces données seront ensuite transmises à l'opérateur et les fournisseurs qui émettront les factures.
L'antenne qui reçoit les émissions doit être placée sur un point haut dans la commune. C'est l'église qui a été retenue. Une antenne d'environ 50 cm de haut pourrait être mise sur le clocher et le concentrateur à l'intérieur du bâtiment. Une redevance annuelle de 50€ serait alors versée à la collectivité, propriétaire du bâtiment.
Monsieur Patrick PIPAULT trouve le montant de la redevance ridicule par rapport à ce que versent les opérateurs de téléphonie mobile.
Monsieur MICHEL précise que les ondes émises par cette antenne sont bases, bien plus basses que tous les appareils que nous utilisons (micro-ondes, téléphones ....)
Les élus s'inquiètent aussi de la disparition de l'emploi des personnes qui relevaient les compteurs. Monsieur MICHEL explique que pendant 5 ans des personnes vont être recrutées pour installer les nouveaux compteurs, et que des emplois devront être créés pour la maintenance et le suivi informatiques.
Il est fait remarque que les emplois qui vont disparaître ne nécessitaient pas de qualification.
GRDF nous sollicite donc afin de pouvoir prévoir l'installation de l'antenne et du concentrateur dans l'église. Pour réaliser l'étude préalable, il nous est proposé la signature d'une convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relevé en hauteur. Avant toute décision, la convention sera étudiée et le projet présenté lors du prochain conseil municipal.

Madame Aline BOUCHART a été élue secrétaire.

I) Le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 juin 2014 est approuvé à l'unanimité

II) Information : Refus de transfert du pouvoir de police spéciale du maire au président de la Communauté de Communes des Sablons

Monsieur le Maire explique que la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a prévu le transfert automatique de 3 pouvoirs de police spéciale (l'assainissement, les déchets ménagers et le stationnement des résidences mobiles des gens du voyage) du maire au président de la Communauté de Communes. Le maire a cependant la possibilité de notifier au président son opposition à ce transfert dans les 6 mois suivant l'élection de ce dernier.

La loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 a ajouté le transfert de deux autres polices spéciales : la circulation et le stationnement ainsi que la délivrance des autorisations de stationnement de taxi, pour lesquelles le maire dispose là aussi de 6 mois pour notifier au président de l'EPCI son refus de transférer ces pouvoirs.

Enfin, la loi ALUR du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové a ajouté, dans les mêmes conditions, la police spéciale de l'habitat.

Je vous informe qu'en application de l'article L5211-9-2 du CGCT :

- Je m'oppose au transfert des pouvoirs de police spéciale au président de la Communauté de Communes des Sablons pour ce qui est de la circulation et du stationnement, de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi ainsi que celle de l'habitat ;

- J'accepte de transférer les 3 pouvoirs de police spéciale suivants : assainissement, déchets ménagers et stationnement des résidences mobiles des gens du voyage au président de la Communauté de Communes des Sablons.
  Monsieur le Maire précise cependant que Monsieur le Président de la Communauté de Communes est opposé à l'ensemble de ces transferts de pouvoir.

III) Questions à l'ordre du jour

1 – CAF : convention d'objectifs et de financement pour l'accueil de loisirs sans hébergement

Monsieur le Maire indique que la CAF poursuit une politique d'action sociale familiale en accordant une aide complémentaire à la prestation de service. Cette aide est attribuée sur fonds propres aux accueils de loisirs qui appliquent l'un des barèmes proposés par la CAF en tenant compte de la composition familiale et des capacités contributives des bénéficiaires.
Pour ce faire, la CAF propose à notre commune de renouveler la convention d'objectifs et de financement que nous avions, qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la participation complémentaire à la prestation de service pour l'accueil de loisirs sans hébergement, périscolaire et extrascolaire.
Pour 2014, le montant de l'aide est fixé à 2.13€ par journée et par enfant, montant identique au précédent contrat.
Un contrat vient compléter cette convention et a pour objet de prendre en compte les besoins des usagers, de déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre, et de fixer les engagements réciproques entre les cosignataires.

Le contrat et la convention sont conclus du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017 et se renouvellent par demande expresse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **Accepte** les termes du contrat de participation complémentaire au fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement proposé par la CAF ainsi que ceux de la convention d'objectifs et de financement ;
- **Autorise** le Maire à signer tous les actes s'y rapportant

2 – Conseil Général : subvention pour l'accueil de loisirs

Pour faire suite au précédent point, Monsieur le Maire précise que dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse et des territoires, le Conseil Général de l'Oise soutient le fonctionnement de l'accueil de loisirs des mineurs organisé par la commune.
Lors de la commission permanente du 4 juillet 2014, il a été décidé de nous octroyer une subvention de 3281€ au titre de l'année 2014.
Une convention nous est proposée afin de définir les conditions de versement de cette participation, selon l'échéancier suivant :

- 50% à la signature de la convention soit 1640€ calculés au regard des informations obligatoires sur le fonctionnement prévisionnel de notre structure pour l'année 2014 (effectifs, journées d'ouverture) ;
- Le solde au plus tard au cours du 1er trimestre 2015, après, le cas échéant, ajustement de son montant en fonction du bilan réel d'activités qui devra être produit avant le 15 janvier 2015.

Le montant total de la subvention ne pourra excéder le montant prévisionnel.
La commune devra en outre s'engager à assurer la promotion da la participation du département dans les différents documents qu'elle éditera (dépliants, brochures) et adresser des invitations au Département lors des différentes manifestations organisées par le Centre de Loisirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **Accepte** la subvention octroyée par le Conseil Général et les termes de la convention ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les actes s'y rapportant.

3 - Théâtre du Beauvaisis : convention et contrat de financement 2014/2015

Monsieur le Maire explique que chaque année, le Théâtre du Beauvaisis nous propose d'accueillir les enfants fréquentant les établissements d'enseignement du 1er degré afin de les sensibiliser aux spectacles vivants.
Il nous propose une convention qui précise les termes de la collaboration commune/Théâtre du Beauvaisis, définit la participation des écoles ainsi que les modalités d'organisation et de financement. Le contrat de financement est, lui aussi, à signer tous les ans.
Les enseignants ont le choix entre deux formules :
- un abonnement à 3 spectacles pour leur classe incluant une séance hors temps scolaire
- une sortie pour un spectacle et un seul sur le temps scolaire.

C'est cette dernière option qui a été retenue par les deux écoles.

Jusqu'à présent, le coût pour un enfant était de 11€, incluant l'entrée et le transport. La participation de la commune était de 5€, le reste était pris en charge par l'école.
Cependant, afin de tenir compte de la hausse du coût des transports, le coût du spectacle par enfant est passé à 12€ et le Théâtre du Beauvaisis a dû réajuster la part communale conventionnelle à 6€ par enfant.
Les crédits correspondants sont prévus au budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **Accepte** l'augmentation de la participation communale proposée par le Théâtre du Beauvaisis ce qui l'amène à 6€ par enfant ;
- **Autorise** le Maire à signer la convention de partenariat culturel pour l'année scolaire 2014/2015 ;
- **Autorise** le Maire à signer le contrat de financement pour l'année 2014/2015 et à régler les factures correspondantes.

4 – SDIS : convention de mise à disposition d'un service de sécurité pour le Congrès Départemental des Anciens Combattants

Monsieur le Maire rappelle que le 15 juin s'est tenu à Andeville le Congrès Départemental des Anciens Combattants.
Afin d'en assurer la sécurité, le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a été sollicité afin qu'il mette à notre disposition un service de sécurité : 2 hommes ont été dépêchés sur place.
Par la suite, une convention de mise à disposition de personnel définissant les modalités d'intervention a été reçue ainsi que le montant de l'indemnité que nous devons verser au SDIS, à savoir 220.80€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **Accepte** le paiement de cette indemnité de 220.80€ au SDIS ;
- **Autorise** le Maire à signer cette convention et tous les actes s'y rapportant.

5 – Personnel : création d'un poste en emploi d'avenir

Monsieur le Maire expose que le contrat de la personne qui occupait le poste d'ATSEM à l'école maternelle est arrivé à son terme. Il précise que l'agent titulaire du poste est en disponibilité pour convenance personnelle. La durée de ce congé peut aller jusqu'à 10 ans. Il n'est donc pas possible de la remplacer par un agent titulaire. A donc été recruté un agent qui répond aux critères des emplois d'avenir. Ce type de contrat permet d'embaucher un jeune en Contrat à Durée Déterminée pour 1 an sur la base de 35 heures hebdomadaires. L'Etat nous verse une aide à hauteur de 75% du salaire brut, qui peut être complétée par un financement de 20% par le Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **Accepte** la création d'un poste en contrat emploi d'avenir au 1er septembre 2014;
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

6 – ADTO : augmentation du capital social de la société

Monsieur le Maire explique que depuis 2010, la commune adhère à l'ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise). Cette société apporte aux collectivités locales les expertises juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exercice des missions de service public.
Suite au renouvellement des membres du conseil municipal et lors de sa séance du 16 avril 2014, Monsieur Hervé DE KONINCK a été désigné comme délégué de l'ADTO afin de participer aux différentes réunions de travail et de représenter la commune aux assemblées générales et spéciales de l'ADTO.
Par ailleurs, l'ADTO souhaite augmenter son capital social à travers la création de nouvelles actions. Le Conseil Général de l'Oise s'est porté acquéreur de ces actions. Mais toute modification (réduction ou augmentation) du capital social d'une entreprise est soumise à des conditions réglementaires très strictes. Et étant donné qu'en tant qu'actionnaire, nous avons le droit de souscrire à ces nouvelles actions à travers le droit préférentiel de souscription, l'ADTO est tenu d'obtenir notre approbation formelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **Accepte** l'augmentation du capital social de l'ADTO
- **Renonce** au droit préférentiel de souscription au profit du Conseil Général de l'Oise

7 - Financement participatif « Trophée 4L »

Monsieur le Maire expose qu'un jeune andevillien, Armand GHIRARDINI et un ami, tous deux étudiants à l'UTC de Compiègne, ont décidé de participer à un rallye 4L reliant La France au Maroc qui doit se dérouler du 19 février au 1er mars 2015. Leur objectif est de préparer leur 4L et de relier Marrakech sans encombre pour apporter du matériel scolaire et des denrées alimentaires aux plus démunis. Afin de financer cette aventure, ils sollicitent notre participation. Monsieur le Maire propose une participation de 500€. Il explique qu'en 2007, un autre jeune andevillien avait déjà sollicité la commune et une aide de 500€ lui avait été accordée.

Hervé de KONINCK précise qu'en raison de ses liens de parenté avec un des deux jeunes, il ne souhaite pas prendre part au vote.

Dominique DUMONT s'étonne que les jeunes ne soient pas présents pour présenter et défendre leur projet. Monsieur le Maire explique qu'au départ, la réunion devait avoir lieu vendredi, qu'il leur avait communiqué cette date, et qu'il a omis de leur indiquer la modification.

Dominique DUMONT rappelle qu'un certain nombre de nos associations n'ont pas une telle somme en subvention, que ce soient la Flamme Créole, Imagine, qui elles participent l'une comme l'autre à la vie locale.

Hervé de KONINCK qui représente Gilbert AUDINET fait part de l'avis de ce dernier : dans le cadre de sa délégation, il rencontre des difficultés à répondre favorablement à la sollicitation des associations locales, et lui a donc fait part de son abstention.

Patrick PIPAULT fait connaître son opposition. Il est contre à la fois pour les raisons évoquées par Dominique DUMONT, mais aussi en raison de la situation économique actuelle. Peut-on se permettre de mettre 500€ dans cette action. De plus, le côté humanitaire n'est nullement prouvé. Le Maroc est loin d'être le pays où, apporter une aide, est primordial. Il rajoute qu'il n'y a aucun retour pour la commune.

Pour Vincent THENAULT, les grandes écoles peuvent financer de telles opérations.

Sophie BOWEN se demande si nous ne pourrions pas leur proposer de relater leur voyage à travers une exposition photos par exemple.

Après ces débats, il ressort qu'une majorité est favorable au versement d'une aide et propose, avant de prendre une décision sur le montant attribué, de recevoir les jeunes afin qu'ils présentent leur projet et les différentes sources de financement.

Monsieur le Maire maintient sa position et propose de surseoir à la décision d'attribution et de reporter cette question au prochain conseil municipal. Il sera demandé aux deux jeunes de présenter leur dossier avant le début de la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **Se prononce** pour le report de cette question

IV) Questions diverses

1) Site Internet :

Sophie BOWEN souhaiterait savoir quand le site Internet sera opérationnel. Monsieur le Maire indique que le site est créé et que toutes informations nécessaires sont en cours d'enregistrement. Il faudra compter un mois avant qu'il ne soit complètement terminé, c'est-à-dire fin octobre.

2) Rythmes scolaires :

Hervé de KONINCK demande comment s'est passée la rentrée des classes avec les nouveaux rythmes scolaires.
Monsieur le Maire explique qu'il a participé à une réunion organisée par la Préfecture au cours de laquelle les différents services de l'Etat étaient présentés. Des maires présents faisaient part de leurs difficultés et notamment dans celles en regroupement qui ont choisi le vendredi après-midi. Il est difficile de trouver des intervenants et cela coûte très cher. Pour notre part, nous avons choisi l'option des $\frac{3}{4}$ d'heure le soir et avons travaillé conjointement avec les parents d'élèves et les enseignants. Il se prononce contre la demi-journée du vendredi, qui ne baisse pas l'amplitude journalière de temps scolaire. Nous cherchons à nous calquer sur un système anglo-saxon où les activités se font dans l'après-midi.
Monsieur le Maire indique que les activités réalisées dès la fin de la classe sont celles proposées par le Centre de Loisirs.

3) Remplacement du magasin Dog and Co

Sophie BOWEN souhaiterait savoir quel commerce va s'installer à la place de ce magasin.
Monsieur le Maire informe qu'il s'agira d'un kebab. Une demande de travaux pour l'enseigne et la façade doit être déposée prochainement. Le dossier était complet et l'entrepreneur prévoit une ouverture autour du 15 octobre.

4) Stationnement route de Noailles

Sophie BOWEN fait part des difficultés de stationnement et de la dangerosité de la circulation route de Noailles notamment avec les véhicules qui s'arrêtent à l'auto-école.
Monsieur le Maire est conscient de ce problème et demande à la commission voirie de se pencher sur ce problème et notamment de proposer la création d'espaces de stationnement.

5) Rénovation de la rue de Boulaines

Jean-Christophe ANCHER demande ce qu'il en est de la rénovation de la rue de Boulaines. La partie en sortie de commune a été réalisée mais pas sur la commune.
Monsieur le Maire lui indique qu'avant de rénover cette rue, une extension du réseau d'assainissement doit être réalisée. Le SMAS travaille sur ce dossier. De plus, des nouvelles constructions doivent se faire au bout de cette rue, nous attendons l'étude de génie civil d'ERDF pour programmer les travaux nécessaires. Le transformateur qui est en début de rue doit aussi être déplacé. Une réponse d'ERDF devrait nous parvenir prochainement.

6) 1 rue de Boulaines

Jean-Christophe ANCHER fait part de son étonnement de voir indiquer sur le panneau de permis de construire apposé sur la grille de la maison, la construction de 21

appartements et 6 maisons. Il avait en mémoire la construction de 16 logements. Monsieur de Koninck lui indique qu'il n'y a pas de changement dans le projet initial, et que ce sont essentiellement des appartements de type II et III, donc avec pas ou peu d'enfants. Il précise qu'il faut maintenant que nous stabilisions notre population, ne plus avoir de programme avec des logements amenant des enfants supplémentaires. Il espère aussi que les locataires de ces appartements bougent et que les appartements ne finissent pas achetés par leurs occupants.

7) Opération « 1000 enfants de Picardie au Parc Astérix »

Patricia DAOUD informe les élus de cette opération qui va permettre à 20 enfants de la commune d'y participer.

8) Journée d'échanges

Gaston MASSALA indique que le département des Yvelines va organiser en octobre prochain les assises de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale. Cette année, c'est le Congo qui en est l'invité d'honneur. Il propose qu'une journée de travail soit organisée à Andeville afin d'amorcer de futurs partenariats.
Monsieur le Maire n'est pas opposé à cette rencontre, mais souhaite que les modalités en soient bien définies.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 heures 45.

La secrétaire

MAIRIE ANDEVILLE 60570

Aline BOUCHART

Le Maire

MAIRIE ANDEVILLE 60570

Jean-Charles MOREL